



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 23 mai 2022

Préavis municipal N° 6/2021-2026 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion 2021

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales et notamment de l'art. 93 de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son préavis sur les comptes communaux 2021.

Ceux-ci représentent un montant de :

Recettes	CHF.	2'250'423.00
Dépenses	CHF	1'973'400.19
Excédent de revenus	CHF	11'044.79

alors que le budget 2021 prévoyait un déficit de CHF 58'500.00.

La pandémie, avec son lot d'incertitudes, nous a, une année de plus, contraint à rester très prudents sur nos dépenses, son impact ne pouvant être évalué sur le revenu des personnes et donc sur l'évolution des recettes par les impôts.

Pour cela, la Municipalité est restée prudente et ce même sur les dépenses qui avaient été budgétées.

Dans ce contexte, une bonne nouvelle est venue de la péréquation sur les communes. Grâce à des revenus extraordinaires, le retour péréquatif a été significativement plus important que prévu.

Ce retour de péréquation nous a permis d'effectuer des amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 339'307.80.

Conclusions :

Il est à relever que les amortissements et remboursements usuels ont été effectués.

Ce très bon résultat est la conséquence directe de revenus supplémentaires imprévus. Les revenus courants restent cependant stables, raison pour laquelle la Municipalité reste prudente dans sa gestion des biens communaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 6/2021-2026 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion 2021
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de rapporter sur cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'adopter les comptes communaux 2021, représentant un excédent de revenus de **CHF 11'044.79**, ainsi que le rapport de gestion 2021.

Adopté en séance de Municipalité du 23 mai 2022.

Dossier traité par M. Cédric Dépraz, Municipal des Finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Pascal Rossy

Sandrine Büher

Annexes : comptes et rapport de gestion 2021.